



RAPPORT ANNUEL 2012-2013



ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

Gouvernement du Québec	3
Rapport de la présidente	4
Le conseil d'administration	7
Activités	10
• Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis	10
• Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	12
• Activités relatives à la délivrance des permis	12
• Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle	13
• Activités relatives à l'inspection professionnelle	13
• Activités relatives à la formation continue	16
• Autres activités du service	17
• Congrès	17
• Activités relatives au bureau du syndic	18
• Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	18
• Activités du comité de révision	19
• Activités du conseil de discipline	19
• Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	21
• Activités du comité des normes	21
• Activités du comité des communications	23
• Activités du comité jeunesse	24
• Activités de reconnaissance	24
Renseignements généraux	26
• Mission et vision de la profession	26
États financiers	29
• Rapport de l'auditeur indépendant	30
• Résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2013	32
• Évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 mars 2013	32
• Bilan au 31 mars 2013	33
• Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2013	34
• Notes complémentaires au 31 mars 2013	35
• Renseignements complémentaires pour l'exercice clos le 31 mars 2013	41

Gouvernement du Québec

CONSEIL EXÉCUTIF

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels,

Bertrand St-Arnaud
Québec, juin 2013

Monsieur Bertrand St-Arnaud
Ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Recevez, monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,
Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.
Montréal, juin 2013

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Recevez, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,
Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.
Montréal, juin 2013



Rapport de la présidente

© LAURE CAILLOT / COALITION PRIORITÉ CANCER

Notre vision :

Être la référence en
matière de pratiques
exemplaires dans la
sphère des analyses
biomédicales.

Ce rapport annuel 2012-2013 marque la réalisation de deux grands objectifs stratégiques de l'Ordre, soit l'inspection de la pratique professionnelle de l'ensemble des technologistes médicaux sur un cycle de 5 ans et la fin de la première période de référence pour la réalisation de 20 heures de formation continue obligatoire pour nos membres. Au 31 mars 2013, l'Ordre comptait 4 607 technologistes médicaux.

D'autres projets se sont réalisés, d'autres suivent leur cours et bien entendu, nous en avons entrepris de nouveaux. Je suis très fière de vous présenter mon rapport annuel qui correspond à la fin de mon deuxième mandat de trois années à l'Ordre. La lecture de ce rapport annuel vous permettra de réaliser que notre mission de protection du public est au cœur de nos préoccupations.

MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC

L'année financière 2012-2013 marque la fin d'un cycle de cinq ans que nous avons planifié pour la vérification de la pratique professionnelle de l'ensemble de nos membres. Les objectifs du comité d'inspection professionnelle ont été atteints grâce entre autres à l'instauration de la phase 1 de l'informatisation du processus d'inspection (processus d'envoi des questionnaires d'auto-évaluation et d'émissions des rapports).

Cette année, les membres du service de l'inspection professionnelle ont vérifié la pratique de 1 224 technologistes médicaux dont 694 n'avaient jamais été soumis au processus d'inspection et 161 technologistes médicaux ont été rencontrés personnellement par nos inspecteurs. Ainsi, pour les cinq dernières années, nous avons fait parvenir les questionnaires à 5 057 membres et avons rencontré individuellement 1 457 membres. Avec le développement de la seconde phase de l'informatisation du processus, laquelle permettra de fournir des outils informatiques aux inspecteurs qui rencontrent les membres sur le terrain, nous sommes confiants de pouvoir maintenir le rythme et

de révéifier la qualité de la pratique professionnelle de l'ensemble de nos membres dans les cinq prochaines années.

Concernant le développement professionnel, les technologistes médicaux devaient avoir cumulé un minimum 20 heures de formation continue pour la période de référence de deux ans se terminant le 31 mars 2013. Cette année, nous avons ajouté 22 nouvelles formations de courte durée à notre portail de formation en ligne, Fomaline, pour un total de 62 formations disponibles. Nous avons enregistré, pour l'année financière 2012-2013, 15 078 inscriptions sur notre portail de formation. Nous offrons aussi à nos membres, d'autres formats de formations tels la formation à distance, des journées scientifiques et notre congrès annuel. Nous reconnaissons aussi pour les crédits d'heures de formation, les cours, colloques et conférences données par d'autres organismes, comme Héma-Québec, Laboratoire de santé publique du Québec, les établissements de santé, les universités, etc.).

Le comité des normes a poursuivi ses travaux pour la conception du *Guide de collecte, de transport, de conservation et d'analyse des urines* et d'un *Supplément d'informations pratiques pour l'analyse microscopique des urines*. Les travaux se poursuivent pour la révision de notre *Guide de pratiques en anatomopathologie*.

Nous nous sommes assurés que les personnes qui exercent des activités réservées aux technologistes médicaux, sans être membres de l'Ordre, soient poursuivies pour pratique illégale.

Nos travaux avec l'Association des pathologistes du Québec et le Collège des médecins du Québec se sont poursuivis. Un projet de règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologiste médical a été transmis à l'Office des professions du Québec (OPQ). Ce règlement vise à faire en sorte que certains technologistes médicaux puissent exercer des activités médicales auparavant

réservées aux pathologistes après avoir réussi une formation qualifiante. Des travaux sont en cours avec la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour l'élaboration de cette formation universitaire.

En 2009, nous avons reçu des demandes de diplômés universitaires voulant intégrer notre Ordre, mais, comme ils ne détiennent pas le diplôme donnant ouverture au permis de l'Ordre, ils ne peuvent pas obtenir de permis. En janvier 2013, l'OPQ a mis en place un comité de travail concernant les nouveaux modèles d'encadrement professionnel. Le mandat du comité de travail consiste à proposer de nouveaux modes d'encadrement professionnel afin de répondre, d'une part, aux problèmes rencontrés par le système professionnel en matière d'encadrement et, d'autre part, aux besoins d'intégration de groupes qui rencontrent certains des critères identifiés au Code des professions, mais qui ne peuvent constituer un ordre professionnel autonome viable sur la base des principes constitutifs du système professionnel.

Concernant la formation universitaire en médecine transfusionnelle, l'Université de Montréal nous a confirmé en mars 2013 que deux médecins spécialistes avaient été mandatés pour réaliser le projet en collaboration avec notre Ordre.

La nouvelle version de notre Code de déontologie est entrée en vigueur en décembre. La nouvelle version de notre règlement sur l'inspection professionnelle devrait entrer en vigueur en avril 2013.

Le Cégep de l'Outaouais a obtenu l'autorisation ministérielle de donner la formation DEC *Technologie d'analyses biomédicales*. À sa demande, nous avons demandé à l'OPQ d'ajouter le nom de cette institution à l'article pertinent du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit au permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels. Nous avons reçu la demande en avril 2012 et cette dernière a été transmise à l'OPQ en juin 2012. À ce jour, la modification n'a pas été publiée dans la Gazette officielle.

Nous avons procédé à la modification de notre site Internet afin d'intégrer le transfert et la mise à jour de plusieurs données importantes qui devront apparaître dans le Tableau des membres pour répondre aux exigences du prochain règlement de la Commission d'accès à l'information.

VISIBILITÉ DE L'ORDRE

Nos membres ambassadeurs continuent de visiter les écoles secondaires pour faire la promotion de la profession de technologiste médical auprès des

jeunes en choix de carrière. Nous continuons nos activités de promotion dans les salons formation-carrière à Québec et à Montréal. Nous avons participé au colloque de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle ainsi qu'au Colloque des CII – CIR organisé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Nous avons activement participé à la 4^e conférence nationale pour vaincre le cancer.

J'ai été élue en mai 2011 à la vice-présidence du Conseil interprofessionnel du Québec pour un mandat de deux ans. En juin 2012, j'ai été élue à la présidence de la Coalition Priorité Cancer au Québec, j'ai siégé au conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément, ainsi qu'au comité éditorial de la revue *Le Point* en administration de la santé et des services sociaux.

Être la référence en matière de pratiques exemplaires dans la sphère des analyses biomédicales.

En lien avec notre vision, nous avons participé à de nombreuses consultations, études et comités. Nous avons activement participé à la révision des normes sur les services de laboratoires médicaux et les services transfusionnels d'Agrément Canada. Notre responsable des dossiers scientifiques est membre contributeur du GP42 *Minimum Requirements of a Phlebotomy Training Program* du *Clinical and Laboratory Standards Institute* (CLSI). Nous collaborons aussi à certains travaux de l'Association médicale canadienne.

Je suis particulièrement fière de souligner que nos documents *Prélèvement de sang par ponction capillaire aux fins d'analyse*, 3^e éd. (2011), *Prélèvement de sang par ponction veineuse pour fins d'analyse*, 6^e éd. (2006) ainsi que *Transport et conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale*, 4^e éd. (2010) ont servi de référence à la première édition de la norme CSA Z316.7, *Établissements effectuant la collecte d'échantillons primaires et laboratoires d'analyses de biologie médicale – Sécurité du patient et qualité des soins – Exigences pour la collecte, le transport et la conservation des échantillons*.

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Au mois d'août 2011 dans le réseau de la santé et des services sociaux, il y avait 397 postes vacants, équivalent temps complet. Ceci représente 7,7 % de l'effectif actuel en emploi.

Selon les prévisions du Ministère pour 2017-2018, s'il n'y a aucune évolution démographique, il y aura 498 postes vacants, soit 8.9 % de l'effectif requis. Si on tient compte du facteur démographique, pour la même période de comparaison, ce sera 1 158 postes qui seront vacants soit 18.5 % des effectifs requis. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'augmentation de la demande pour les analyses de biologie médicale.

Nous attendons toujours la création d'un nouveau comité au MSSS pour trouver des solutions pour pallier à la pénurie.

Le nombre d'étudiants inscrit au programme collégial Technologie d'analyses biomédicales (TAB) est en constante croissance, mais cette augmentation cause une pression sur certains établissements et nous constatons une difficulté grandissante à trouver des places de stages pour tous les finissants.

NOMENCLATURE DE POSTE

Dans mon rapport annuel 2011-2012, je vous écrivais ceci :

Depuis 2010, nous avons fait plusieurs interventions auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour faire modifier la nomenclature pour le titre d'emploi Technologiste médical, car le libellé prévoit que pour obtenir ce titre d'emploi, le candidat doit :

- *Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec spécialisation en technologie médicale d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports;*
- *Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.*

Les membres ayant obtenu un permis de l'Ordre sur la base d'une équivalence de diplôme ou de la formation ne détiennent pas un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'attestation d'études collégiales (AEC) d'une école reconnue par le Ministère.

Cette situation constitue un frein à l'intégration des personnes formées hors Québec qui obtiennent un permis de l'Ordre. Malheureusement force est de constater que rien n'a bougé à ce jour dans ce dossier.

MODIFICATIONS À LA LOI DES CHIMISTES

En mai 2012, le gouvernement déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n°77 qui avait entre autres pour objectif de modifier la Loi des chimistes.

Cette modification aurait pour effet d'ajouter l'activité suivante aux activités déjà réservées, en partage, aux membres de l'Ordre : Exécuter, en laboratoire, les étapes des phases préanalytique, analytique et postanalytique.

Malheureusement ce projet de loi est mort au feuillet à la suite du déclenchement des élections au mois d'août.

Le présent ministre de la Justice et responsable des lois professionnelles nous a confirmé que le projet de loi serait déposé de nouveau à la session parlementaire du printemps 2013.

RÉVISION DU PROGRAMME TECHNOLOGIES D'ANALYSES BIOMÉDICALES (TAB)

Les travaux du comité ministériel se poursuivent, après l'étude sur la situation de travail, il en est à développer le projet de programme. Nous devrions recevoir en mai 2013, le projet pour consultation.

Tout ce travail ne pourrait être réalisé sans la formidable équipe qui m'entoure. Je tiens à remercier nos administrateurs, les membres de comités et les employés du siège social pour leur excellent travail. Je remercie aussi, tous les technologistes médicaux pour leur professionnalisme. Je suis très fière d'appartenir à cette profession.

Nathalie Rodrigue T.M.T.

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.

Le conseil d'adminis- tration

Le conseil d'administration de l'Ordre 2012-2013

Le conseil d'administration se compose de 19 administrateurs, dont 15 technologistes médicaux élus.

Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration, laquelle se tient après l'assemblée générale annuelle qui suit l'élection des administrateurs.

Madame Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., a été élue présidente de l'Ordre le 12 juin 2010 pour un mandat de trois ans.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Poste libre (Bas-Saint-Laurent – Gaspésie)

Élise Desbiens, T.M. (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
Élue le 18 juin 2011

Debbie Provencher, T.M. (Québec)
Élue le 12 juin 2010

Nathalie Rodrigue, T.M., présidente (Québec)
Élue le 12 juin 2010

Stéphane Lemire, T.M. (Mauricie – Bois-Francs)
Élu le 18 juin 2011

Bruno Houde, T.M. (Estrie)
Élu le 12 juin 2010

Kaven Larouche, T.M. (Montréal)
Nommé le 12 mars 2012

Régina Zver, T.M. (Montréal)
Nommée le 5 novembre 2011

Suzanne D. Dion, T.M. (Montréal)
Élue le 18 juin 2011

Doris Levasseur Bourbeau, T.M. (Montréal)
Nommée le 18 juin 2011

Isabelle Martin, T.M. (Laurentides)
Élu le 18 juin 2011

Geneviève Messier, T.M. (Montérégie)
Élu le 18 juin 2011

Sophie Allaire, T.M. (Outaouais)
Élue le 12 juin 2010

Marcelle Latreille, T.M. (Nord-Ouest - Nouveau-Québec)
Élue le 18 juin 2011

Doris Masson, T.M. (Côte-Nord)
Élue le 12 juin 2010

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec :

Francine Daigle, nommée le 18 juin 2011
Rita Denis, nommée le 16 mai 2011
Marie Poitras, nommée le 18 juin 2011
Pierre Ducharme, nommé le 12 juin 2010

Au cours de l'année 2012-2013, les membres du conseil d'administration ont tenu 3 réunions ordinaires et 7 réunions extraordinaires. L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre aura lieu le 8 juin 2013.

LES EMPLOYÉS DE L'ORDRE AU 31 MARS 2013

Direction générale

Alain Collette, avocat, directeur général et secrétaire et responsable par délégation de l'accès à l'information ou de la protection des renseignements personnels

Diane Lapointe, adjointe administrative à la direction

Services professionnels

Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel

Michelle Gosselin, responsable des communications

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Rose-Marie Moreno, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Josée Lefrançois, secrétaire administrative au développement professionnel

Martine Rondeau, secrétaire administrative

Manon Tanguay, secrétaire administrative au service d'inspection professionnelle

Comptabilité

Diane Alain, comptable

Conseiller juridique externe : M^e Marie Cossette, de la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment :

- Nomination de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre ;
- Adoption du budget, de la planification stratégique et annuelle et des résultats financiers ;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables ;
- Adoption du projet de règlement sur l'inspection professionnelle ;
- Demande à l'Office des professions du Québec d'ajouter le Cégep de l'Outaouais dans la liste des cégeps offrant la formation donnant ouverture au permis de l'Ordre ;
- Décision concernant une demande de permis par un candidat faisant l'objet d'un jugement pénal ;
- Embauche d'un responsable des communications ;
- Adoption de la politique concernant la prévention de la violence ;
- Adoption de la nouvelle orientation concernant l'appellation et le contenu des règles de pratique ;
- Entente avec la Société canadienne de sciences de laboratoire concernant la tenue de LABCON2015 au Québec ;
- Attribution du prix Reconnaissance Élite à Mme Cynthia Roy, T.M. et du prix Reconnaissance Innovation à M. Sylvain Picard, T.M.
- Résolution d'intenter des poursuites pour des contraventions au Code des professions.

COMITÉ EXÉCUTIF

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., présidente

Bruno Houde, T.M., vice-président

Doris Levasseur Bourbeau, T.M., trésorière

Sophie Allaire, T.M., administrateur

Marie Poitras, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Au cours de ses 17 réunions, le comité exécutif a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

- Gestion financière de l'Ordre ;
- Nominations aux différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions ;
- Adoption des recommandations du comité d'inspection professionnelle à la suite des visites de surveillance générale de l'exercice de la profession ;
- Audition des demandes de révision des décisions du comité d'admission refusant de reconnaître l'équivalence de diplôme ou de formation ou de reconnaître l'équivalence en partie ;
- Imposition de cours et de stages à des titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice de la profession après plus de cinq ans ;
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale ou en cytopathologie ;
- Émission de dispenses conformément au *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux* ;
- Émission de dispenses partielles conformément au *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux* ;
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Comité de la formation

Jeanne Desmeules, T.M.

Sophie Verdon, T.M.

Représentantes de la Fédération des cégeps

Johanne Brown, T.M.

Silvie Le Sieur

Représentante du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Louise Brunelle

Secrétaire :

Alain Collette, avocat

MANDAT

Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Étant donné que les travaux de révision du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie concernant le programme donnant accès au permis de l'Ordre se poursuivent, le comité ne s'est pas réuni.

Activités

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis

COMITÉ D'ADMISSION

Brigitte Chevrier, T.M., présidente

Johanne Brown Matioli, T.M.

Étienne Caron, T.M.

Sylvain Marchand, T.M.

Isabelle Rioux, T.M.

Personnel de soutien : Alain Collette, avocat : directeur général et secrétaire

Martine Rondeau, secrétaire administrative

MANDAT

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis, sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation ou de l'ARM avec la France. Il examine en outre les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le *Règlement sur les stages de perfectionnement* et transmet ses recommandations au comité exécutif. Le comité a tenu quatre réunions.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	4	4	0	0
hors du Canada	21	0	13	8

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

25

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	90	22	56	8	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	56
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis		56

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	22
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis		22

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	5	5	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes de délivrance

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de demande fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions	284	284	0	2
de demande fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	0	0	0	0
de demande de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	22	22	0	0
Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec (permis sur permis)	4	4	0	0

L'Ordre a reçu 7 demandes de permis en vertu du *Règlement sur la délivrance d'un permis de technologiste médical de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* (ARM). Les candidats ont été dirigés vers le Collège de Rosemont afin de compléter les cours et les stages requis dans l'ARM.

L'Ordre participe à l'agrément du programme Technologie d'analyses biomédicales dispensé dans les cégeps autorisés du Québec. Cet agrément est réalisé par l'Association médicale canadienne.

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* auxquels l'Ordre a adhéré.

Actions menées en vue de faciliter la reconnaissance de diplôme et de la formation :

- Rencontre individuelle des candidats étrangers pour expliquer adéquatement le processus de reconnaissance d'équivalence du diplôme ou de la formation et le processus de délivrance du permis;
- Mise à jour / édition / publication d'un document d'information à l'intention des candidats formés à l'étranger;
- Diffusion d'information sur des activités de formation en français intermédiaire offertes par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 12,26\$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000\$ par sinistre, et de 2 000 000\$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE :

Diane Gingras, T.M., présidente

Jacynthe Boudreau, T.M.

Lise Couture, T.M., secrétaire

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Emanuel Settecasi, F.T.M.

Coordination : **Rose-Marie Moreno, T.M.**, coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Support administratif : **Manon Tanguay**, secrétaire administrative à l'inspection professionnelle

MANDAT :

Le mandat du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. C'est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour le sensibiliser à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

LA PHILOSOPHIE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE EST LA SUIVANTE :

«La technologie médicale est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche».

Au cours de l'année, le comité a tenu cinq réunions. Il a de plus, organisé une journée de formation pour l'équipe d'inspecteurs. En plus d'informations fournies et de l'appui apporté aux technologistes médicaux, il y a également eu vérification de l'exercice de la profession par l'envoi de questionnaires d'autoévaluation et par des visites réalisées auprès des membres. L'encadrement de la pratique se fait par des rencontres individuelles, dans le cadre des activités quotidiennes des membres, afin de valider la qualité de l'acte professionnel.

Le service d'inspection professionnelle a poursuivi l'optimisation de la plate-forme informatique utilisée. Celle-ci permet actuellement l'envoi des questionnaires d'autoévaluation, leur compilation de même que l'élaboration et la diffusion des rapports dressés suite aux visites d'inspection professionnelle.

Au cours du prochain calendrier (2013-2014) le comité d'inspection débutera sa planification par l'élaboration de l'étape de suivi aux visites. D'une part, cette nouvelle étape permettra aux membres soumis au processus de poursuivre leurs réflexions quant à leur pratique. D'autre part, elle favorisera la bonification des mécanismes du service d'inspection professionnelle.

AUTRES ACTIVITÉS DU SERVICE

Mme Rose-Marie Moreno, T.M. participe aux travaux du comité suivant :

- Comité directeur du forum de l'inspection professionnelle du Conseil Interprofessionnel du Québec

Inspecteurs :

Jacynthe Boudreau, T.M.

Johanne Bouchard, T.M.

Michelle Boutet, T.M.

Lise Couture, T.M.

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Colette Flageol, T.M.

Maude Gagnon, T.M.

Céline Gauvin, T.M.

Diane Gingras, T.M.

Vicky Murray, T.M.

Tochau Nguyen, T.M.

Marcelle Pilote Savard, T.M.

Emanuel Settecasi, F.T.M.

Jocelyne Tremblay, T.M.

Les recommandations émises aux membres sont basées sur les *Normes de pratique du technologiste médical*, les guides, les normes instaurées par d'autres organismes et adoptées par l'Ordre, le Code de déontologie des technologistes médicaux, ainsi que les règlements de l'Ordre. Les observations sont effectuées dans le cadre de la pratique des membres, tout au long des étapes préanalytiques, analytiques et postanalytiques des processus d'analyses.

Cette année les principales observations notées et jugées non conformes qui ont été transmises aux membres visités portent sur :

Niveau préanalytique :

- Les procédures relatives au transport et aux conditions de conservation des échantillons ;
- L'évaluation de la qualité des échantillons et l'application de critères d'acceptation et de rejets de ceux-ci ;
- La validation des échantillons par un étiquetage adéquat.

Niveau analytique :

- La manipulation des produits chimiques, biologiques, des colorants, des réactifs et autres solutions conformément à la législation SIMDUT ;
- La participation à des contrôles de standardisation des lectures microscopiques ;
- La vérification de l'ajustement et du bon fonctionnement des microscopes.

Niveau postanalytique :

- L'apposition de la signature des technologistes médicaux, sous forme manuscrite, paraphée ou électronique, sur tous les rapports émis ;
- Les procédures de transmission des résultats ;
- La connaissance et la maîtrise du Code d'éthique.

Le calendrier 2012-2013 aura permis au service d'inspection d'atteindre son objectif qui était de réduire l'intervalle entre chaque participation au processus d'inspection professionnelle à cinq ans. Cette clôture du cycle a été possible en procédant à l'envoi de questionnaires d'auto-évaluation aux membres inscrits au Tableau qui n'avaient jamais été soumis au processus d'inspection professionnelle.

Au cours de l'année 2013-2014, le comité d'inspection professionnelle prévoit faire la surveillance générale de l'exercice de la profession de quelque 850 technologistes médicaux.

Vérification

	Nombre
Membres visités	161
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	1 224
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle*	910
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	161
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire*	910

*Le nombre de questionnaires (transmis / retournés) chevauche deux années d'exercice (2012-2013 et 2013-2014)

Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Le dossier a été fermé sans recommandation de cours et de stage

Décisions du conseil d'administration

	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic

	Nombre
(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	40

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Activités relatives à la formation continue

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Stéphane Lemire, T.M., président

Maxime Daoust, T.M.

Line Gendreau, T.M.

Karine Paul-Fortin, T.M.

Érik Uittien, T.M.

Coordination : **Mamour Diouf, T.M.**, coordonnateur du développement professionnel

Support administratif : **Josée Lefrançois**, secrétaire administrative

MANDAT :

Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession.

ACTIVITÉS

Au cours de la dernière année, le comité a tenu quatre réunions.

Depuis le 1^{er} avril 2011, les technologistes médicaux sont tenus de compléter un minimum de 20 heures de formation continue par période de 2 ans. Étant donné que la première période de référence s'est terminée le 31 mars 2013, il n'y a pas eu de sanction imposée pour défaut de suivre les activités de formation continue.

Les membres peuvent, entre autres, utiliser le portail de formation continue qui contient une panoplie d'outils leur permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles : formations en ligne, communautés de pratique proactives, module d'autoévaluation des besoins de formation. *Formaline* a pour mission de favoriser l'apprentissage, l'échange et la collaboration dans la communauté des technologistes médicaux.

Des formations de courte durée ont eu lieu et les activités de formation à distance se déroulent sur trois sessions par année. Il y a eu 146 participants à ces activités, excluant le congrès annuel, qui est aussi une activité de développement professionnel.

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Le technologiste et la loi	30	5
Bactériologie I	30	0
Biochimie I	30	7
Biochimie II	30	2
Biologie moléculaire I	30	5
Hématologie I	30	11
Hématologie II	30	2
Histotechnologie I	30	3
Histotechnologie II	30	1
Immunohématologie I	30	14
Immunohématologie II	30	0
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	4	78
Les prélèvements et injections : théorie et pratique	16	10
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic	7	8
Total		146

Du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, il y a eu 15 078 inscriptions, à l'une ou l'autre des 62 conférences web disponibles sur le portail de formation continue *Formaline*. Le registre complet des activités de formation de l'Ordre est accessible au [http://formaline.optmq.org/fichiers/fck/default/File/Tableau%20des%20formations\(4\).pdf](http://formaline.optmq.org/fichiers/fck/default/File/Tableau%20des%20formations(4).pdf)

Des activités de formation tenues par les employeurs ou d'autres organisations sont aussi reconnues.

Autres activités du service

M. Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel participe aux travaux du comité directeur du forum de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec;

Congrès

MANDAT :

Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel qui est une activité de développement professionnel.

Coordination : **Mamour Diouf, T.M.**, coordonnateur du développement professionnel

Support administratif : **Josée Lefrançois**, secrétaire administrative

CONGRÈS CONJOINT OPTMQ ET ACQ 2012 (Lévis)

Innovateur, dynamique, inattendu!

Marie-Josée Cantin, T.M., cytologiste, coprésidente

Maxime Daoust, T.M., coprésident

Marie-Pierre Bouffard, cytologiste

Marie-Delphine Musaniwabo, T.M.

Karine Paul-Fortin, T.M.

Le congrès 2012 a eu lieu du 14 au 16 juin 2012 au Centre de congrès et d'exposition de Lévis. Le programme comportait des conférences et des ateliers abordant des sujets généraux et scientifiques, une exposition de produits, de services et d'informations liées à la profession, ainsi que des activités sociales. Mentionnons que l'assemblée annuelle est tenue pendant le congrès annuel. Une rencontre a eu lieu avant l'assemblée annuelle pendant laquelle l'évolution des dossiers de l'Ordre a été communiquée aux membres. Il y a eu près de 495 participants.

CONGRÈS 2013 (La Malbaie)

Être l'épicentre de sa compétence

Doris Masson, T.M., présidente

Élaine Boivin, T.M.

Johanne Bouchard, T.M.

Julie Drouin, T.M.

Fabien Tremblay, T.M.

Activités relatives au bureau du syndic

Syndic : **Steve Sirois, T.M.**

Syndics adjoints : **Louise Biron, T.M.**

Claudette Girard, LL.B., T.M., R.T.

Procureur : **M^e Pierre R. Sicotte**, de la firme Ferland, Marois, Lanctôt, société nominale

Dossiers

	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	40
Total de membres visés par ces dossiers	40
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	5

Décisions

	Nombre
de porter plainte	3
de ne pas porter plainte	35

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Demandes de conciliation

	Nombre
reçues	0
rejetées pour non-respect du délai	0
ayant conduit à une entente	0

Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
--	---

Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
---	---

Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0
---------------------------------------	---

Sentences arbitrales rendues

	Nombre
dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	0

Activités du comité de révision

MEMBRES DU COMITÉ :

Daniel Boutin, T.M.
Maryse Nichols, T.M.
Patrick Turcotte, T.M.

MEMBRES DU COMITÉ NOMMÉS DE LA LISTE DRESSÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC :

André Houle
Réjean Déry

MANDAT :

Donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic de ne pas porter une plainte.

Nombre de réunions	0
--------------------	---

Demandes d'avis

	Nombre
reçues	0
présentées hors délai	0

Avis rendus

	Nombre
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	0
suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

Activités du conseil de discipline

MEMBRES DU CONSEIL :

Président : **M^e Delpha Bélanger**
 Membres : **Ruth Bessette, T.M.**
Sonia Francoeur, T.M. (jusqu'en février 2012)
Gisèle Ouellette, T.M. (jusqu'en février 2012)
Victoria Zaine, T.M. (jusqu'en février 2012)
Marie-Hélène Bouchard, T.M. (depuis février 2012)
Mario Ménard, T.M. (depuis février 2012)
Françoise Lavoie, T.M. (depuis février 2012)
Anne-Marie Martel, T.M. secrétaire

Nombre d'audiences du conseil	1
-------------------------------	---

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

Nature de la plainte	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
L'intimé, n'a pas agi selon les normes généralement reconnues dans la profession, commettant par là des infractions aux dispositions des articles 3, 4, 6 et 16 du Code de déontologie de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ainsi qu'aux articles 1.1, 4, 4.5, 6.3, 6.4, 6.6 et 6.7 des Normes de pratique du technologiste médical et de l'article 13.0 des Règles normatives d'hématologie.	1	0

Décisions du conseil

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le conseil de discipline

Nature de la sanction	Nombre
Impose à l'intimé une radiation du tableau de l'Ordre pour une période temporaire de deux mois sur les chefs no 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11 de la plainte, d'un mois sur le chef no 2 de la plainte et de trois mois sur le chef no 10 de la plainte. Ces périodes de radiation temporaires doivent être purgées de façon concurrente. Le conseil de discipline a recommandé au Conseil d'administration de l'OPTMQ d'imposer à l'intimé l'obligation de suivre des stages de perfectionnement en hématologie pour les chefs 11a), 11b) et 11c) de la plainte et en biochimie pour le chef no 11d) de la plainte.	1

Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration et décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration	Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil de discipline
Le conseil de discipline a recommandé au Conseil d'administration de l'OPTMQ d'imposer à l'intimé l'obligation de suivre des stages de perfectionnement en hématologie pour les chefs 11a), 11b) et 11c) de la plainte et en biochimie pour le chef no 11d) de la plainte.	1	0

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	1
---	---

Tribunal des professions

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Poursuites pénales intentées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Jugements rendus

	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	1

Montant total des amendes imposées : 3 000 \$

Activités du comité des normes

MEMBRES DU COMITÉ DES NORMES

Louise Beauséjour, T.M., secrétaire

Julie Désautels, T.M.

Suzanne Deschênes Dion, T.M.

Lynda Godue, T.M., présidente

Sergine Lapointe, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

SOUS-COMITÉ BIOCHIMIE

(projet conjoint avec l'Ordre des chimistes du Québec, avec la collaboration de l'Association des médecins biochimistes du Québec)

Marie-Josée Béliveau, T.M.

Sarah Castonguay, T.M.

Marie-Josée Champagne, Ph.D., CSPQ, présidente du comité de biochimie clinique de l'OCQ

Richard Dion, MSc

Lynda Godue, T.M., membre consultatif, présidente du comité des normes

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques à l'OPTMQ

Réal Petit, T.M.

Julie St-Cyr, MDCM, FRCPC, Association des médecins biochimistes du Québec

SOUS-COMITÉ ANATOMOPATHOLOGIE

Denis Bouchard, T.M.

Martine Chalifoux, T.M.

Louis Gaboury, M.D., pathologiste

Lynda Godue, T.M., membre consultatif, présidente du comité des normes

Bruno Houde, T.M., vice-président de l'OPTMQ

Cindy Laliberté, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques de l'OPTMQ

Josée Senécal, T.M.

Chantale Tremblay, T.M.

MANDAT

Développer et mettre à jour des normes de pratique et des guides pour appuyer les membres dans l'amélioration et le maintien de leurs compétences.

Le conseil d'administration a approuvé une nouvelle orientation concernant l'appellation des documents qui seront produits par le comité des normes. En effet, dorénavant les règles de pratique porteront le nom de *Guide*.

Le comité des normes a tenu deux réunions. Le sous-comité biochimie a tenu trois réunions. Le sous-comité anatomopathologie a tenu huit réunions.

Au cours de ces réunions, les activités suivantes ont été réalisées :

- Poursuite de l'élaboration d'un guide et d'un supplément d'information en biochimie portant sur les urines. Ces documents sont élaborés conjointement avec l'Ordre des chimistes du Québec, avec la collaboration de l'Association des médecins biochimistes du Québec.
- Poursuite de la révision du *Guide d'anatomopathologie*, avec la collaboration de l'Association des pathologistes du Québec.
- Début de l'élaboration d'un guide portant sur le prélèvement des échantillons autres que sanguins.
- Participation à une réunion de travail sur la portée des règles de pratique de l'Ordre lorsque celles-ci sont produites en collaboration avec d'autres partenaires et servent comme outils de référence au sein des autres comités, tels que l'inspection professionnelle et la discipline.
- Participation à une première révision du code vestimentaire de l'Ordre.

De plus, le comité a répondu aux questions reçues des autres comités ou des membres de l'Ordre.

Activités du comité des communications

MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Steve Sirois, T.M., président

Karen Desrochers, T.M.

Louis Lebel, T.M.

Marie-Ève Dubé, T.M.

Émilie Longpré, T.M.

Coordination : **Michelle Gosselin**, responsable des communications

MANDAT

Concevoir, planifier, organiser les activités de promotion de l'Ordre et agir en tant que groupe ressource auprès des comités concernant la production et la réalisation du matériel promotionnel et d'information. Le comité gère la revue *Le LabExpert*. Il agit en ce qui a trait à la promotion de la profession, notamment à la conception et à l'élaboration de documents d'information dans le cadre de la Semaine nationale du laboratoire médical, du projet *Ambassadeurs OPTMQ*, des programmes de prix et de la publicité sur la profession. Son domaine d'intervention exclut les publications relevant des compétences des comités existants. Il intervient alors en tant que consultant afin d'assurer l'uniformité de la représentation de l'image de l'Ordre. Par ailleurs, le comité préconise une approche progressivement plus verte dans l'élaboration des communications.

Le comité a tenu trois réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les points suivants :

- Supervision de l'aspect visuel du rapport annuel et de la revue *Le LabExpert*
- Supervision de l'aspect communicationnel du titre *Fellow* et des *Prix Reconnaissance*
- Participation au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Éducation Emploi de Québec, au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) et au Colloque des CII – CIR organisé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Coordination des rencontres avec les étudiants de première année du programme *Technologie d'analyses biomédicales*, ainsi que des activités concernant le *Prix Étudiant*
- Production de matériel promotionnel et d'information
- Mise à jour des dépliants existants
- Production du calendrier de l'Ordre
- Collaboration avec le comité jeunesse sur l'aspect communicationnel du *Guide du nouveau T.M.* et soutien aux *Ambassadeurs* en leur fournissant des outils pour leurs présentations
- Mise en œuvre d'un partenariat avec l'AQISEP : quatre publicités d'une demi-page et un publiereportage d'une page dans leur revue *L'Informateur*, publicité d'une page dans le programme de leur congrès annuel, notre logo sur leur site Internet avec lien hypertexte vers le site de l'Ordre et notre participation à leur colloque annuel
- Étude d'un projet de mise en ligne d'une page Facebook

AUTRES ACTIVITÉS

Mme Michelle Gosselin, responsable des communications participe aux travaux des comités suivants :

- Forum des communications du Conseil interprofessionnel du Québec
- Comité marketing de la Société canadienne de sciences de laboratoire médical

Activités du comité jeunesse

MEMBRES DU COMITÉ JEUNESSE

Chrystelle Fillion, T.M.

Mélanie Gagné, T.M.

Bruno Houde, T.M., représentant du conseil d'administration

Édith Laflamme, T.M., présidente

Maxime Lebrun, T.M.

Cynthia Parent, T.M.

Coordination : **Michelle Gosselin**, responsable des communications

MANDAT

Donner des avis et des conseils sur l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail. Fournir des recommandations sur les besoins des jeunes technologistes médicaux. Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité. Travailler en partenariat avec les différents comités de l'OPTMQ. Travailler en partenariat avec les comités jeunesse des autres ordres professionnels.

Le comité a tenu trois réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les aspects suivants :

- Réédition du *Guide du nouveau T.M.* pour les nouveaux membres de la profession.
- Coordination des activités dans le cadre du projet *Ambassadeurs OPTMQ*, dont le mandat est de promouvoir la profession dans le milieu scolaire de toutes les régions du Québec.
- Participation en collaboration avec le comité des communications au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Éducation Emploi de Québec, au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) et au Colloque des CII – CIR organisé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.
- Collaboration avec le comité des communications sur l'aspect jeunesse de certains de ses projets.
- Promotion de la profession dans les médias (*Journal Métro*, *Les Carrières d'avenir Jobboom*).

Le comité jeunesse a aussi étudié d'autres projets destinés à faire connaître la profession de technologiste médical auprès des étudiants, à faciliter les échanges sur la profession entre les jeunes technologistes médicaux et à favoriser leur sentiment d'appartenance à la profession.

Activités de reconnaissance

Le *Prix Reconnaissance Innovation 2012* a été remis, en partenariat avec l'entreprise BD Diagnostics, à **M. Sylvain Picard, T.M.** L'initiative qui lui a valu ce prix, «Les MidiSciences de la Pathologie», est un projet de formation continue ciblant l'amélioration de la pratique en lien avec le laboratoire d'anatomopathologie. L'un de ses objectifs est de favoriser la disponibilité de la formation continue à l'ensemble des laboratoires de pathologie de la province tout en favorisant les échanges sur les acquis et nouveaux développements technologiques.

Le *Prix Reconnaissance Élite 2012* a été remis, en partenariat avec La Capitale assurances générales, à **Mme Cynthia Roy, T.M.** Exerçant à l'Hôtel-Dieu de Lévis depuis 1991, elle s'est toujours impliquée dans son milieu, notamment pour développer l'expertise des technologistes médicaux : formation des futurs technologistes médicaux, formation du personnel par des midis-conférences. Avec l'aide de deux de ses collègues, Cynthia Roy a élaboré un document de référence pour le personnel de soir, de nuit et de fin de semaine. Membre du premier comité des pairs des laboratoires en 2001, elle s'est, entre autres, impliquée au sein de l'exécutif du conseil interdisciplinaire de son établissement dont elle est présidente depuis 2008.

Prix étudiant remis à un finissant 2012 du programme *Technologie d'analyses biomédicales* dans chacun des cégeps offrant ce programme. Ce prix est remis par l'Ordre, en partenariat avec Banque Nationale :

John James Cortenbach, T.M., Collège Dawson
Marc-André Fournier, T.M., Cégep de Chicoutimi
Marie-Hélène Gaboriault-Roy, T.M., Cégep de Sainte-Foy
Nathalie Gagnon, T.M., Cégep de Rimouski
Éric Lafrenière, T.M., Collège de Shawinigan
Alexandre Laplante, T.M., Cégep de Sherbrooke
Cindy Lavoie, T.M., Cégep de St-Jérôme
Marie-Claude Locas, T.M., Collège de Rosemont
Karine Marion-Massé, T.M., Cégep de Saint-Hyacinthe
Safiatou Traore, T.M., Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu

AUTRES ACTIVITÉS

En plus de la participation à des organismes déjà mentionnée, l'Ordre est représenté au sein de divers organismes :

- Association médicale canadienne (regroupement des professions de la santé)
- Canadian Alliance of Medical Laboratory Professionals Regulators (CAMLPR)
- Coalition Priorité Cancer au Québec
- Conseil interprofessionnel du Québec
- Conseil québécois d'agrément
- Institut canadien d'information en santé (Base de données sur les technologistes de laboratoire médicaux au Canada)
- Société canadienne de sciences de laboratoire médical

De plus, Mme Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques, a participé aux travaux des organismes suivants :

- Clinical and Laboratory Standards Institute : membre contributeur du sous-comité pour l'élaboration de la norme GP42 *Minimum Requirements of a Phlebotomy Training Program* et vice-présidente du comité pour la révision de H3-A7 : *Procedures for the Collection of Diagnostic Blood Specimens by Venipuncture*.
- Association canadienne de normalisation : membre du « CSA Technical Committee (TC Z252), Medical Laboratory Quality Systems » et membre du comité aviseur du « CAC/ISO/TC212 - Clinical Laboratory Testing and In Vitro Diagnostic Test Systems ».
- Association canadienne de normalisation : Présidente du sous-comité technique (Z252.10) responsable d'élaborer la norme « Établissements effectuant la collecte d'échantillons primaires et laboratoires d'analyses de biologie médicale — Sécurité du patient et qualité des soins — Exigences pour la collecte, le transport et la conservation des échantillons » basée sur les règles de pratique de l'OPTMQ.
- Conseil canadien des normes : membre du groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires médicaux.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux : Projet OPTILAB : groupe accès aux prélèvements et optimisation du transport.
- Participation à la consultation publique de la norme internationale ISO15189-12.

Renseignements généraux

Mission et vision de la profession

Vision

Être la référence en matière de pratiques exemplaires dans la sphère des analyses biomédicales

Mission

Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux.

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités s'inscrivent dans le champ d'exercices du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À ces aspects s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- a.** effectuer des prélèvements ;
- b.** procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance ;
- c.** introduire un instrument, selon une ordonnance, dans le pharynx et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anوس ou dans une veine périphérique ;
- d.** administrer, y compris par voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation a été délivrée au membre, par l'Ordre, dans le cadre d'un règlement en application du paragraphe o de l'article 94 ;
- e.** mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Le technologiste médical est, de plus, autorisé à exercer les activités suivantes :

- À des fins d'autopsie et selon une ordonnance, procéder à l'ouverture d'un corps, y introduire un instrument et en retirer des organes.
- À des fins de greffe de tissus oculaires ou dans le cadre de travaux de recherche, retirer des globes oculaires sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.4 *Tissus oculaires destinés à la transplantation*.
- À des fins de greffe de tissus ou dans le cadre de travaux de recherche, prélever des tissus sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.2 *Tissus destinés à la transplantation*.
- S'il détient la formation spécifique pour ce faire et selon certaines conditions, introduire un cathéter dans une ouverture artificielle du corps humain dans le but d'effectuer un prélèvement aux fins d'analyse ou d'examen : 1° par la stomie d'un conduit iléal, sauf en présence de tubes urétéraux ; 2° par trachéostomie, sauf lorsque le patient est sous assistance ventilatoire.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie à la suite d'études suivies en Technologie d'analyses biomédicales ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical en cytopathologie aux détenteurs d'un DEC en Technologie d'analyses biomédicales et d'une Attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) décrète que : « nul ne peut... utiliser le titre de « Technologiste Médical » ou de « Registered Technologist », ni un titre ou une abréviation pouvant

laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

Permis délivrés selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	305
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	5

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Autorisations spéciales

	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	4607
--	------

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative

	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	185
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	207
03 Capitale-Nationale	519
04 Mauricie	204
05 Estrie	228
06 Montréal	1517
07 Outaouais	135
08 Abitibi-Témiscamingue	113
09 Côte-Nord	83
10 Nord-du-Québec	40
11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	78
12 Chaudière-Appalaches	155
13 Laval	93
14 Lanaudière	146
15 Laurentides	233
16 Montérégie	524
17 Centre-du-Québec	107
99 Hors du Québec	40

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période, selon le sexe

	Nombre
Homme	642
Femme	3965

La cotisation annuelle doit être payée avant le 1^{er} avril de chaque année. L'adhésion au régime d'assurance responsabilité professionnelle offert par l'Ordre est obligatoire, ainsi que la contribution au financement de l'Office des professions du Québec. En 2012-2013, la cotisation annuelle était de 264\$. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et détenant

	Nombre
un permis temporaire	1
un permis spécial	0
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0

Membres inscrits au Tableau selon la catégorie de permis

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	4502
Technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie	58
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	26

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Inscriptions au Tableau

	Nombre
Total des inscriptions	4607
Premières inscriptions	323

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension

	Nombre
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et détenant

	Nombre
un permis temporaire	0
un permis spécial	0

Radiations du Tableau selon le motif

Motif de la radiation	Nombre
Non-paiement de la cotisation dans les délais prescrits	485
Sanction disciplinaire	1
Radiation provisoire	0

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	Nombre	
	Suspensions	Révocations
	0	0

États financiers

Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec **États financiers | au 31 mars 2013**

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	30
Résultats	32
Évolution de l'actif net	32
Bilan	33
Flux de trésorerie	34
Notes complémentaires	35
Renseignements complémentaires	41
• Annexe A à L	41

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil d'administration de **Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2013**, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec** au **31 mars 2013**, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

INFORMATIONS COMPARATIVES

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note **3** des états financiers, qui indique que l'**Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec** a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le **1^{er} avril 2012** et que sa date de transition était le **1^{er} avril 2011**. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au **31 mars 2012** et au **1^{er} avril 2011**, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le **31 mars 2012** ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.



CHARBONNEAU, MC SWEEN, BONENFANT. SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF¹

Terrebonne, le 3 mai 2013

¹ Léo Bonenfant, CPA auditeur, CA

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	1 195 846	1 144 112
Admission, réadmission	87 846	74 089
Récupérations pour services	5 436	6 466
Développement professionnel	123 376	80 477
Congrès	209 006	178 926
Communications	78 523	85 225
Intérêts	9 739	9 804
Administration - bureau du syndic	5 940	8 765
	1 715 712	1 587 864
CHARGES		
Délivrance de permis (annexe A)	54 153	51 197
Inspection professionnelle (annexe B)	191 057	194 293
Conseil de discipline (annexe C)	26 854	11 713
Bureau du syndic (annexe D)	25 874	25 239
Plan directeur (annexe E)	-	22 682
Normes de pratique professionnelle (annexe F)	104 978	114 606
Comité de la formation (annexe G)	80	675
Développement professionnel (annexe H)	245 002	214 446
Congrès (annexe I)	191 902	158 775
Communications (annexe J)	153 032	157 090
Comité jeunesse (annexe K)	16 316	21 288
Administration (annexe L)	613 963	669 359
	1 623 211	1 641 363
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	92 501	(53 499)

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	495 054	548 553
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	92 501	(53 499)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	587 555	495 054

Bilan

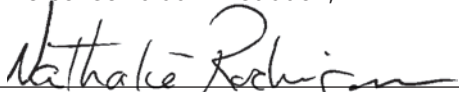
Au 31 mars 2013

	2013	2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
ACTIF			
À court terme			
Encaisse	1 245 635	1 136 823	1 162 371
Placements temporaires	318 410	257 622	239 570
Débiteurs	34 376	93 693	93 968
Dépôts chez les assureurs - versement exigible à court terme (note 8)	27 200	-	-
Frais payés d'avance	156 633	168 646	134 930
Total de l'actif à court terme	1 782 254	1 656 784	1 630 839
À long terme			
Placements (note 5)	153 929	183 533	234 272
Immobilisations corporelles (note 6)	56 391	79 536	103 610
Actifs incorporels (note 7)	42 576	28 556	48 419
Dépôts chez les assureurs (note 8)	50 000	61 812	43 665
Total de l'actif à long terme	302 896	353 437	429 966
Total de l'actif	2 085 150	2 010 221	2 060 805
PASSIF			
À court terme			
Créditeurs (note 9)	480 470	481 094	434 713
Produits perçus d'avance	1 017 125	1 034 073	1 058 386
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	-	-	3 855
Total du passif à court terme	1 497 595	1 515 167	1 496 954
À long terme			
Dettes à long terme (note 10)	-	-	1 060
Subventions reportées (note 11)	-	-	14 238
Total du passif à long terme	-	-	15 298
Total du passif	1 497 595	1 515 167	1 512 252
ACTIF NET			
Non affectés	488 588	386 962	410 762
Investis en immobilisations corporelles et actifs incorporels	98 967	108 092	137 791
Total de l'actif net	587 555	495 054	548 553
Total du passif et de l'actif net	2 085 150	2 010 221	2 060 805

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 12)

ÉVENTUALITÉS (note 13)

Pour le conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	92 501	(53 499)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement – immobilisations corporelles	32 005	30 257
Amortissement – actifs incorporels	12 394	26 611
Amortissement – subventions reportées	-	(14 238)
Gain non réalisé sur actifs financiers	(1 033)	(1 965)
	135 867	(12 834)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)	53 758	(11 373)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	189 625	(24 207)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	-	(4 915)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements à long terme	30 637	52 704
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 860)	(6 183)
Acquisition d'actifs incorporels	(26 414)	(6 748)
Fonds de stabilisation	(15 388)	(18 147)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(20 025)	21 626
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	169 600	(7 496)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 394 445	1 401 941
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 4)	1 564 045	1 394 445

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

1 • OBJECTIF ET FORME JURIDIQUE DE L'ORDRE

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur le revenu.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2 • PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les montants établis et les informations divulguées sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, conseil de discipline, normes de pratique professionnelle, comité de la formation, développement professionnel, congrès, communications et comité jeunesse. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Les charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement et entretien - sont réparties en proportion des coûts directs des salaires par rapport à la masse salariale.
- Les charges liées au matériel bureautique - selon les frais d'utilisation.
- Ces frais sont inclus dans le poste salaires et frais fixes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Services reçus à titre de bénévoles

L'Ordre ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles dévoués à la réalisation de sa mission et qui lui consacrent un nombre d'heures considérables. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévoles ne sont pas constatés dans les états financiers de l'Ordre.

Instruments financiers – Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Évaluation ultérieure

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, des instruments financiers dérivés et des instruments financiers désignés évalués à la juste valeur, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période où elles se produisent.

Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur des actifs financiers

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs facilement convertibles en trésorerie ou équivalents de trésorerie au cours du prochain exercice suivant leur acquisition ou leur émission est égale à leur coût après amortissement en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

Les éléments d'actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur sont présentés dans les postes : encaisse, placements temporaires, débiteurs, placements et dépôts chez les assureurs.

Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur des passifs financiers

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des passifs facilement convertibles en trésorerie ou équivalents de trésorerie au cours du prochain exercice suivant leur acquisition ou leur émission est égale à leur coût après amortissement en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

Ces passifs financiers évalués au coût après amortissement sont présentés dans les postes : créditeurs, produits perçus d'avance et dette à long terme.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les durées indiquées ci-dessous :

	Méthode	Durées
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	4 à 5 ans
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous :

	Méthode	Durée
Logiciels	Amortissement linéaire	4 ans
Site Web	Amortissement linéaire	4 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3 • CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'Ordre a choisi d'appliquer les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de l'ICCA.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » du Manuel de l'ICCA – Comptabilité relatives aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les présents états financiers.

4 • RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :

	2013	2012
	\$	\$
Débiteurs	59 317	275
Frais payés d'avance	12 013	(33 716)
Créditeurs	(624)	46 381
Produits perçus d'avance	(16 948)	(24 313)
	53 758	(11 373)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

Encaisse	1 245 635	1 136 823
Placements temporaires	318 410	257 622
	1 564 045	1 394 445

5 • PLACEMENTS

	2013	2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
Certificats de placements garantis portant intérêt de 1,47 % à 2,25 %, échéant en 2014	153 929	183 533	234 272

6 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	2013 Amortissement cumulé	2013 Valeur nette	2012 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	30 155	18 573	11 582	17 613
Matériel informatique	46 050	42 060	3 990	14 230
Mobilier et équipement	91 287	50 468	40 819	47 693
	167 492	111 101	56 391	79 536
		2013 Valeur nette	2012 Valeur nette	1 ^{er} avril 2011 Valeur nette
		\$	\$	\$
Améliorations locatives		11 582	17 613	20 628
Matériel informatique		3 990	14 230	26 030
Mobilier et équipement		40 819	47 693	56 952
		56 391	79 536	103 610

7 • ACTIFS INCORPORELS

	Coût	2013 Amortissement cumulé	2013 Valeur nette	2012 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
À durée de vie définie				
Logiciels	17 982	11 072	6 910	9 996
Site Web	55 128	19 462	35 666	18 560
	73 110	30 534	42 576	28 556
		2013 Valeur nette	2012 Valeur nette	1 ^{er} avril 2011 Valeur nette
		\$	\$	\$
À durée de vie définie				
Logiciels		6 910	9 996	10 176
Site Web		35 666	18 560	38 243
		42 576	28 556	48 419

8 • DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS

Depuis le 1^{er} avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de ré-investir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futurs d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins ½ de 1%. Dès que le solde de ce fonds aura atteint 50 000\$, l'excédent de cette somme pourra être remis à l'Ordre.

	2013	2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	61 812	43 665	34 403
Ristourne capitalisée	15 000	17 606	8 602
Revenu d'intérêts	388	541	660
	77 200	61 812	43 665
Versement exigible à court terme	27 200	-	-
Solde à la fin	50 000	61 812	43 665

9 • CRÉDITEURS

	2013	2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
Fournisseurs	90 191	160 158	79 904
Frais courus à payer	17 338	6 700	6 250
Salaires à payer	63 816	63 421	57 307
Sommes à remettre à l'État - taxes de vente	158 621	136 770	125 995
Sommes à remettre à l'État - retenues salariales	24 860	30 113	24 291
Contributions à l'Office des professions du Québec	82 397	81 154	47 085
Cotisations d'assurances perçues d'avance	43 247	2 778	93 881
	480 470	481 094	434 713

10 • DETTE À LONG TERME

	2013	2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
Prêt du locateur, pour des améliorations locatives	-	-	4 915
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	-	3 855
	-	-	1 060

11 • SUBVENTIONS REPORTÉES

	2013	2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	-	14 238	29 778
Amortissement de l'exercice	-	14 238	15 540
Solde à la fin de l'exercice	-	-	14 238

12 • ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de service pour l'accès à un portail informatique et de la formation venant à échéance le 31 décembre 2016. Les paiements minimaux futurs totaux sont en fonction du nombre de membres annuellement et donc indéterminables.

L'Ordre s'est engagé en vertu de baux pour la location d'un immeuble échéant le 30 septembre 2017 et pour la location de mobilier échéant le 30 septembre 2016. Les loyers minimaux futurs totalisent 359 318\$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

	\$
2014	84 213
2015	84 213
2016	79 303
2017	74 393
2018	37 196

Autres engagements

L'Ordre participe avec d'autres ordres professionnels de la santé à l'organisation de colloque sur le thème de l'interdisciplinarité. Les surplus réalisés lors des colloques ont été réinvestis pour l'organisation de colloques subséquents. Tout déficit, s'il en est, résultant de ces colloques en sus des surplus réalisés, sera partagé entre les ordres participants.

13 • ÉVENTUALITÉS

L'Ordre a reçu des avis de cotisations de Revenu Québec concernant un ajustement de taux du fonds de service de santé totalisant 35 553\$ pour les années 2007 à 2010. Depuis janvier 2011, l'Ordre effectue ses remises en fonction du taux établi par Revenu Québec.

L'Ordre s'est opposé à cet ajustement de taux de façon vigoureuse et a déposé les contestations en conséquence par le biais du Conseil Interprofessionnel du Québec. Tout gain pouvant résulter du dénouement de ce litige sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il se matérialisera.

14 • INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion de risques

L'Ordre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

L'Ordre est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité à des risques précis est fournie s'il est possible que ces risques aient une incidence sur les résultats, les activités ou la situation financière. L'analyse de sensibilité consiste à rapprocher l'évolution raisonnablement possible des variables de risques au 31 mars 2013 des instruments financiers à cette date.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présentent une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Les concentrations importantes du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé se rapportent à des secteurs d'activité, et l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique. L'Ordre est exposé au risque de crédit, en ce qui a trait à sa trésorerie, ses créances et ses placements, découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ce qui lui ferait subir une perte financière.

Le montant total de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et de placements, déterminés à leur juste valeur, correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements à court terme est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des parts de Fonds communs du marché monétaire, des bons du trésor du Canada et des dépôts à terme. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à la politique de placement de l'Ordre.

Créances

Le risque de crédit associé aux créances est réduit au minimum, l'Ordre ayant une clientèle considérable. Les montants proviennent en grande partie des ristournes des assureurs et de subventions pour des activités de l'Ordre.

L'Ordre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité d'où émane la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas, de l'avis de la direction aucun montant ne justifiait d'être provisionné.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment de délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'Ordre gère son risque de liquidité, en ce qui a trait à ses placements et ses fournisseurs, en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui

peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de marché

L'Ordre est exposé aux risques de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Les risques de marché sont le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou le flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des variations des taux de change.

La monnaie de fonctionnement de l'Ordre est le dollar canadien. L'Ordre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrats à terme sur devises. Au 31 mars 2013, l'Ordre ne détenait pas de placements exposés au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie de l'Ordre comprend des montants déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché.

L'ordre gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fluctuations des taux d'intérêts du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre.

Les parts de Fonds commun du marché monétaire et les bons du Trésor du Canada sont peu exposés au risque de taux d'intérêt en raison de leur échéance à court terme. Donc, ce risque n'a pas d'incidence significative.

15 • CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des exercices du 31 mars 2012 et du 1^{er} avril 2011 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2013.

Les chiffres des exercices du 31 mars 2012 et du 1^{er} avril 2011 ont été audités par un autre auditeur.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$

ANNEXE A – Délivrance de permis

Salaires et frais fixes	43 926	38 790
Bureau et affranchissement	2 855	1 934
Dépenses de comité	5 372	8 153
Honoraires professionnels	2 000	2 320
	54 153	51 197

ANNEXE B – Inspection professionnelle

Salaires et frais fixes	144 446	126 588
Bureau et affranchissement	5 456	14 270
Dépenses de comité	3 243	3 021
Honoraires des inspecteurs	19 818	30 053
Déplacements et séjours	18 094	20 361
	191 057	194 293

ANNEXE C – Conseil de discipline

Salaires et frais fixes	4 970	5 165
Bureau et affranchissement	1 178	1 029
Dépenses de comité	110	645
Dépenses de réalisation	1 234	-
Honoraires légaux	19 362	4 874
	26 854	11 713

ANNEXE D – Bureau du syndic

Bureau et affranchissement	2 073	1 286
Dépenses de service	10 824	11 367
Honoraires professionnels	12 977	12 586
	25 874	25 239

ANNEXE E – Plan directeur

Salaires et frais fixes	-	693
Dépenses de comité	-	10 069
Honoraires	-	6 886
Autres	-	5 034
	-	22 682

ANNEXE F – Normes de pratique professionnelle

Salaires et frais fixes	76 076	75 954
Bureau et affranchissement	919	2 554
Publications	2 098	7 582
Dépenses de comité	2 255	2 406
Dépenses de réalisation	23 630	26 110
	104 978	114 606

	2013	2012
	\$	\$

ANNEXE G – Comité de la formation

Salaires et frais fixes	80	359
Bureau et affranchissement	-	5
Dépenses de comité	-	311
	80	675

ANNEXE H – Développements professionnel

Salaires et frais fixes	128 700	101 242
Bureau et affranchissement	4 402	5 241
Publications	2 223	1 167
Dépenses de comité	6 830	5 306
Honoraires de formation	14 415	7 032
Redevances	-	1 740
Déplacements et séjours	1 428	1 623
Vidéos, locaux et services	87 004	91 095
	245 002	214 446

ANNEXE I – Congrès

Salaires et frais fixes	24 806	15 683
Frais de courtage	34 114	20 680
Bureau et affranchissement	3 082	3 481
Composition	2 825	3 041
Publications	9 736	12 590
Dépenses de réalisation		
Conférenciers	10 792	15 465
Dépenses de comité	19 552	20 448
Kiosques	20 615	4 125
Salles	4 900	11 526
Activités sociales	61 480	51 736
	191 902	158 775

ANNEXE J – Communications

Salaires et frais fixes	43 105	43 319
Frais de démarchage	18 758	18 059
Frais de courtage	-	675
Bureau et affranchissement	26 890	24 967
Imprimerie	36 021	42 313
Dépenses de comité	5 997	6 736
Dépenses de réalisation	22 261	21 021
	153 032	157 090

	2013	2012
	\$	\$

ANNEXE K – Comité jeunesse

Salaires et frais fixes	3 250	6 169
Frais de courtage	-	150
Bureau et affranchissement	944	1 162
Publications	6 635	6 961
Dépenses de comité	5 487	6 846
	16 316	21 288

ANNEXE L – Administration

Salaires, frais fixes et charges sociales	192 018	193 525
Frais de bureau	14 537	13 369
Affranchissement	27 354	26 263
Téléphone	10 929	10 616
Électricité	4 496	3 499
Impression	12 811	7 273
Informatique	16 638	53 711
Loyer	72 583	58 086
Location et entretien d'équipement	4 018	3 169
Cotisations	29 471	27 289
Séjours, déplacements et frais de réunions :		
Permanents	8 233	9 390
Conseil d'administration	98 195	112 345
Comité exécutif	11 680	10 571
Assurances	2 966	2 223
Taxes	17 286	12 564
Entretien	10 016	9 122
Honoraires professionnels	7 328	9 049
Cotisation Revenu Québec	-	35 553
Gain non réalisé sur les placements	(1 033)	(1 966)
Articles corporatifs	803	828
Autres	3 937	5 044
Frais de banque	25 298	25 229
Intérêts sur la dette à long terme	-	(23)
Amortissement - immobilisations corporelles	32 005	30 257
Amortissement - actifs incorporels	12 394	26 611
Amortissement - subventions reportées	-	(14 238)
	613 963	669 359



ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC

www.optmq.org

281, av. Laurier Est | Montréal (Québec) H2T 1G2
Tél. : 514 527-9811 ou 1 800 567-7763 | Téléc. : 514 527-7314

info@optmq.org

Dépôt légal 2^e trimestre 2013